



La voix des locataires est importante

Il y a un an, à pareille date, il y a eu des élections pour choisir les deux prochains membres locataires qui allaient siéger au conseil d'administration (CA) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Ces postes sont pour une durée de trois ans. Il arrive qu'il y ait des imprévus et qu'un membre quitte son poste. Nous remercions monsieur Raymond Saulnier qui a porté la voix des locataires au CA de l'OMHM dans la dernière année. À la suite de sa démission, il faut pourvoir ce poste qui vous revient.

OÙ ET QUAND ?

Date

26 avril 2023



Heure


13 h 30



Lieu

Centre St-Pierre

1212, rue Panet

 Beaudry

* Une collation sera offerte sur place.

Sur neuf membres au CA, deux doivent être locataires.



Le 26 avril 2023, les délégués que vous aurez choisis se présenteront au Centre Saint-Pierre pour désigner collectivement un représentant. Cette personne se joindra aux autres membres du conseil d'administration pour participer à la prise de décisions pour guider les actions de l'OMHM. Vos voix orientent les décisions qui ont un impact sur tous les locataires.

Vous trouverez à l'intérieur du présent bulletin une présentation du candidat qui souhaite vous représenter. Prenez

le temps de le lire. Il y a plusieurs candidats qui ont envoyé leur candidature. Malheureusement, ils ne correspondaient pas aux critères ou certains candidats se sont désistés voulant prendre de l'expérience avant de se lancer. Rappelez-vous que le poste à pourvoir est pour devenir membre du CA de l'OMHM et que le candidat doit être issu des milieux pour personnes âgées.

Il est important que les représentants des associations se présentent le 26 avril prochain pour prendre part à cette assemblée pour choisir la personne qui ira siéger au CA de l'OMHM pour les deux prochaines années.

Les membres locataires du CA contribuent concrètement à la mission de l'OMHM. Leur présence influence la vision. Grâce à leurs connaissances, les grandes orientations peuvent se mettre en place dans le respect des moyens et des valeurs de l'OMHM. De plus, les membres de l'équipe sont là pour accompagner la personne nouvellement élue afin de se sentir à l'aise dans les fonctions et bien comprendre son rôle.

Je vous le rappelle : en tant que membre d'une association de locataires ou du CCR ENHARMONIE, assurez-vous que vos délégués seront présents le 26 avril prochain pour vous représenter. Vous avez toutes et tous un rôle à jouer dans les décisions de l'OMHM!

Rouzier Métellus
Adjoint à la direction générale

Pourquoi se rassembler le 26 avril ?

L'assemblée d'élection est essentielle et doit avoir lieu en personne pour officialiser le nouveau membre qui sera élu. Il s'agit de règles que les deux CCR (ENHARMONIE et HLM) ont adoptées, inspirées de celles de la Société d'habitation du Québec.

Il y a un candidat, est-ce qu'il y aura un vote ?

Non, il n'y aura pas de vote, mais voici la règle inscrite qui dit : « S'il n'y a qu'un seul candidat pour l'un ou l'autre des catégories de poste en élection, le candidat est déclaré élu par acclamation. » C'est-à-dire que l'élection doit avoir lieu et le président d'élection, devant les délégués rassemblés, déclare l'unique candidat élu par acclamation.

La présence des délégués est donc importante !

Candidat pour devenir membre du conseil d'administration de l'OMHM

J'ai été enseignant toute ma vie et je suis présentement à la retraite. Depuis maintenant 20 ans, je suis très impliqué dans le domaine communautaire comme bénévole. Depuis plusieurs années, je suis président de mon association de locataires et depuis l'année dernière, je suis membre du comité de sélection de l'OMHM. Je me présente pour être membre au conseil d'administration de l'OMHM car je souhaite participer aux décisions qui y sont prises. Mon objectif est de contribuer à régler les problèmes communs et de faire en sorte que les milieux de vie correspondent aux besoins de chacun. La solitude et la sécurité des personnes âgées sont des préoccupations qui me tiennent à cœur.



Ahmed Drissi
Habitations Côte-des-Neiges

Cérémonie de reconnaissance

JEUDI 25 MAI 2023
au CHIC RESTO POP à 17 h 30
1500, avenue d'Orléans, Montréal

L'OMHM vous invite à célébrer l'action communautaire et bénévole lors d'une soirée inoubliable! Chaque association devra choisir deux membres qui pourront y participer. Réservation obligatoire avant le 4 mai 2023 auprès de Suzanne Du Paul au 514 872-2016 ou par courriel à suzanne.dupaul@omhm.qc.ca

Modification des horaires des préposés à la sécurité

Depuis le 6 février dernier, les 60 préposés à la sécurité ont eu un changement dans leur horaire. Leur travail est maintenant sur 3 soirs : **samedi, dimanche et lundi**.
Les heures sont de 18 h à 23 h pour leur permettre de faire deux tournées par soir.

Formations à venir

A B C

L'ABC d'une association de locataires

Judi 27 avril de 13 h 30 à 16 h 30

Découvrir les pratiques gagnantes pour un fonctionnement démocratique
Formatrice : Judith Lemaire

Pour vous inscrire : composez le 514 872-2104.

Cette formation aura lieu dans les nouveaux bureaux de l'OMHM, au 400, boulevard Rosemont.

 Rosemont

*accessible pour les personnes en fauteuil roulant



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Ce bulletin spécial est publié par le Service des communications de l'Office municipal d'habitation de Montréal
400, boulevard Rosemont, Montréal (Québec), H2S 0A2 www.omhm.qc.ca

Chargée de projet et rédaction : Andrée-Anne Perrier Photos : Martin Alarie
Révision : Marie-Rose Basque, rév. a., Linguitech Infographie : Communication Art & Graf
Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions à rosedesvents@omhm.qc.ca